

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
02 31 15 63 70

Date de convocation :
13.01.2023

Date de publication :

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	31
Titulaires	31
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Voteants	34
20h51 : départ titulaire	-1
Voteants	33
Quorum	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Mmes Coralie ARRUEGO, Sylvie SALLE (départ à 20h51), MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir Dominique DELIVET), MM. William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Richard MARTIN

Délibération n° 2023 / 17

Objet : TRANSITION ENERGETIQUE - Cartographie des zones favorables pour le développement de l'éolien

Le conseil de défense écologique du 8 décembre 2020 a souhaité mieux répartir le développement des éoliennes dans chaque territoire pour sécuriser l'atteinte des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). En soutien de cette opération, par instruction du 26 mai 2021, la Ministre de la transition écologique avait, à l'époque, chargé les préfets de région de conduire un travail de cartographie des zones favorables au développement de l'éolien. En Normandie, le processus d'élaboration des cartes est réalisé par la DREAL.

Un document de travail a été établi en prenant compte les contraintes techniques (présence d'habitations, de radars...) ainsi que les enjeux relatifs à la biodiversité, aux paysages et au patrimoine.

Les données ont été classées suivant différents niveaux d'enjeux :

- Enjeu rédhibitoire (exclusion réglementaire) ;
- Fort enjeu avéré ;
- Enjeu identifié ;
- Enjeu local potentiel.

Cette cartographie est non contraignante, elle constitue un outil d'aide à la décision et n'est pas opposable.

Dans cette phase de concertation, les communes ont déjà été amenées à se prononcer sur cette cartographie. La Communauté de Communes Val ès dunes doit désormais donner un avis sur cette cartographie.

M. PIARD indique qu'il sera difficile de s'opposer au Préfet, qui se basera uniquement

sur la légalité des permis. Il pourrait être demandé de limiter la croissance des fermes actuelles à 1/3 des éoliennes déjà en place. Soit avec les 2 projets à venir, remplir le quota et s'arrêter là.

Plusieurs élus indiquent ne pas souhaiter que Val ès dunes soit le seul territoire à avoir des éoliennes supplémentaires, le sentiment d'encerclement se faisant très présent.

M. le Président précise l'importance de rappeler le droit du sol et les textes qui l'encadre comme commenté par l'AUCAME dans sa note. Nos documents d'urbanisme doivent être considérés.

M. AMILCAR déplore les démarchages auprès des agriculteurs qui peuvent voir en les éoliennes une manne financière importante.

Mme BAUGAS précise que des nouvelles zones d'implantation sont indiquées dans les marais. Il faudrait y mettre des routes d'accès, ce qui n'est pas envisageable. Il y a un enjeu écologique et de biodiversité à préserver dans les marais notamment. Ces espaces doivent être protégés.

Mme de GIBON indique que les distances avec les habitations sont les mêmes alors que les éoliennes sont de plus en plus hautes.

Mme ARRUEGO demande s'il est possible d'avoir une distance proportionnelle à la hauteur de l'éolienne. Ainsi qu'une distance minimale aux zones protégées.

Il est précisé que la CDC contribuera aussi aux éoliennes en mer via l'agrandissement du poste Tourbe à Bellengreville.

20h51 : départ de Sylvie SALLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Emet un avis défavorable à la cartographie des zones favorables pour le développement de l'éolien, de par les éléments suivants :

- Les 2 projets à venir sur le territoire de Val ès dunes augmenteront le nombre d'éoliennes d'un nouveau tiers par rapport à l'existant. Il est demandé à ce que ces 2 projets déjà actés, soient les derniers.
- Le sentiment d'encerclement se fait de plus en plus présent sur le territoire.
- Il est demandé de respecter le droit du sol et les documents d'urbanisme déjà en cours sur le territoire.
- Val ès dunes dispose de plusieurs marais, classés, qui ne sont pas pris en compte dans la cartographie. Il est essentiel de protéger la biodiversité et les enjeux écologiques liés à ces espaces en respectant une distance minimale.
- La distance minimale entre les éoliennes et les premières habitations est constante, malgré des mâts de plus en plus hauts. Il est demandé à ce qu'une proportionnalité soit créée entre la hauteur totale de l'éolienne et la distance avec les premières habitations existantes ou à venir.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Richard MARTIN

Le Président,
Philippe PESQUEREL

